



**HAL**  
open science

## Licence Sciences de la vie et de la terre

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la vie et de la terre. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027232

**HAL Id: hceres-02027232**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027232v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences de la vie et de la terre

Université de NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Enseignement, éducation et formation

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Sciences de la vie et de la terre* (SVT) est proposée par l'unité de formation et recherche (UFR) Sciences de l'université de Nice Sophia-Antipolis (UNS). Une poursuite d'études en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) constitue la voie privilégiée pour les diplômés dont le projet professionnel est d'obtenir le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) en SVT. La formation est rattachée au champ *Enseignement, éducation et formation* (EEF) de l'UNS.

La formation est accessible en deuxième année de licence (L2) après une première année de licence (L1) *Sciences de la vie* (SV). Le programme de la formation comprend des unités d'enseignement (UE) disciplinaires dans l'ensemble des domaines de la biologie et des géosciences. La formation se déroule uniquement en présentiel sur le campus Valrose, selon des modalités variées incluant des travaux pratiques et des stages de terrain pluridisciplinaires. Les enseignements disciplinaires incluent les outils numériques de production et d'analyse des données spécifiques aux différents domaines de la biologie et de la géologie. Des stages permettant une première approche des métiers de l'enseignement sont proposés en établissement scolaire, en L2 et en troisième de licence (L3).

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la formation sont de donner des bases solides en science de la vie et géologie pour permettre aux étudiants de passer les concours agronomique et vétérinaire et, ce qui est la visée principale de la formation, les concours de l'éducation nationale. Une poursuite d'étude en master MEEF est donc la voie de poursuite d'études privilégiée pour les diplômés.</p> <p>Le programme de la formation comprend des UE disciplinaires en physiologie, écologie, biologie et en géosciences. Il inclut différents stages en établissement scolaire, permettant aux étudiants de découvrir le métier d'enseignant. Le programme est donc tout à fait adapté aux objectifs de formation des futurs enseignants de SVT.</p>
Organisation
<p>Le choix de la mention de licence se fait dès le début du premier semestre de la L2. Il faut noter que la formation est identifiée à la fois comme une mention, une spécialité ou un parcours ; la nature de cette formation commençant avec la deuxième année de licence doit donc être clarifiée. Le dossier d'autoévaluation de la formation ne donne aucun détail sur l'organisation de la L1.</p> <p>La L2 est une année de consolidation des acquis du lycée ou de L1 ; elle apporte également de nouvelles notions, en sciences de la terre principalement au travers d'enseignements de terrain.</p>

Quatre UE sont mutualisées avec la L1 *Sciences de la terre* (ST) ou la L2 SV et *Santé*. Des réorientations sont possibles vers d'autres L2 comme la L2 ST ou la L2 SV. Il n'est toutefois pas fait état de la possibilité de réorientation possible vers une licence professionnelle après la L2. Les semestres 3 et 4 proposent respectivement 397,5 heures et 312 heures d'enseignement. Aucune information ne figure dans le dossier d'autoévaluation quant aux choix d'options ou d'UE libres. L'apport de connaissances en SVT et l'approche naturaliste sont poursuivis en L3, complémentaire de la L2 et préparatoire à la première année de master MEEF parcours SVT (M1 MEEF SVT). L'ensemble des UE de L3 est spécifique à la formation. Les volumes horaires pour les semestres 5 et 6 sont respectivement de 360 heures et 363 heures. La formation prévoit des stages en établissement scolaire en accord avec les objectifs de poursuite d'étude en master MEEF.

L'enseignement de l'anglais est proposé uniquement au semestre 2 de la L1, ce qui paraît insuffisant à l'acquisition des « compétences linguistiques, se traduisant notamment par la capacité à lire, écrire et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante » figurant à l'article 6 de l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence. Cette interruption de deux années, en L2 et L3, paraît de plus extrêmement dommageable pour le public visé par la formation, c'est-à-dire des étudiants qui devront obligatoirement maîtriser une langue étrangère pour devenir enseignant du second degré.

Enfin, contrairement aux objectifs de la formation, la démonstration n'est pas faite, au vu des UE proposées, que la licence SVT prépare effectivement aux épreuves des concours B des écoles d'agronomie et des écoles nationales vétérinaires. Pour ces écoles, en effet, l'admissibilité au concours comprend soit une épreuve de mathématiques et physique, soit une épreuve de chimie.

Les pistes d'amélioration figurant dans le dossier d'autoévaluation évoquent la nécessité de moyens humains et économiques supplémentaires sans argumentation quantitative ou en termes de compétences recherchées pour l'encadrement des étudiants.

#### Positionnement dans l'environnement

La licence SVT est rattachée au champ EEF de l'UNS.

La formation s'inscrit dans un continuum licence-master pour préparer les étudiants de l'UNS aux concours de l'enseignement et plus particulièrement au CAPES en SVT. Sa contribution à la préparation des enseignants se situe en amont de la formation au sein de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'UNS. Aucun élément dans le dossier ne fait néanmoins état d'une collaboration entre l'UFR Sciences et l'ESPE.

Cette formation est par ailleurs affichée comme l'une des plus efficaces de l'UNS en terme d'implication des acteurs pédagogiques et administratifs, sans que des éléments factuels, tant sur la forme d'évaluation que sur les résultats de celle-ci, ne soient indiqués.

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique associe des enseignant-chercheurs de la faculté des Sciences et de l'ESPE, des enseignants du second degré et des enseignants de l'ESPE. Les enseignants-chercheurs se répartissent suivant un ratio d'environ un tiers de professeurs des universités (PR), deux tiers de maîtres de conférences (MCF).

Chaque UE est sous la responsabilité d'un enseignant. Le pilotage de la formation par le responsable de l'équipe pédagogique, indiqué comme un atout de la formation, n'est pas explicité. Il aurait été intéressant de préciser les modalités de ce pilotage mais aussi le partage des responsabilités entre le coordinateur, le superviseur en SV et les différents responsables d'UE. Le tableau récapitulatif de l'équipe, renseigné de manière non homogène pour la L2 et la L3, est peu informatif ; il fait apparaître un seul coordinateur en L2 et ne mentionne pas le superviseur.

Des réunions pédagogiques sont organisées entre les équipes des différentes années de la licence mais aussi avec celle du M1 MEEF porté par l'ESPE. La fréquence des réunions n'est toutefois pas précisée.

Le dossier d'autoévaluation insiste à la fois sur la « parfaite efficacité » de l'équipe pédagogique pour la formation des étudiants se destinant à la préparation des divers concours nationaux et sur le manque de moyens humains. S'agissant du manque de moyens humains, la lecture du dossier ne permet pas de discerner s'il s'agit d'un souhait de voir s'impliquer dans l'équipe davantage d'enseignants et d'enseignants-chercheurs du site universitaire, ou bien de recruter de manière à élargir le champ global des compétences de l'équipe ou plus spécifiquement de recruter des enseignants-chercheurs. Le dossier ne le précise pas, mais l'étude comparée du tableau des UE et de celui de l'équipe pédagogique montre la part non négligeable prise par les professeurs agrégés (PRAG) dans l'enseignement, comme dans la responsabilité d'UE. En L2, deux PRAG assurent la responsabilité de sept UE sur 17 soit 21 crédits européens (ECTS) sur 60 (35 %). En L3, ces deux mêmes PRAG assurent la responsabilité de neuf UE sur 15 soit 38 ECTS sur 60 (63 %). Au total, pour l'ensemble des deux années de L2 et de L3, la responsabilité de 16 UE sur 32 (59 ECTS sur 120 soit 49 % des ECTS) est confiée à des PRAG.

Enfin, la proposition de création d'un profil de recrutement d'un enseignant, spécifique aux besoins des étudiants mériterait d'être explicitée.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Une sélection sur dossier est effectuée à l'entrée de la L2 avec un effectif limité à 16 places. Ce quota d'entrée est justifié dans le dossier d'autoévaluation par un manque de moyens financiers, notamment pour les stages de terrain. La formation a donc accueilli 16 étudiants en L2 en 2014-2015 et 2015-2016, 13 étudiants en L3 en 2014-2015 et 16 étudiants en 2015-2016. Les étudiants de L3 SVT sont choisis prioritairement parmi les étudiants de L2 SVT. Les effectifs sont complétés le cas échéant par quelques étudiants issus d'autres formations (classes préparatoires aux grandes écoles, L2, médecine, ...).</p> <p>L'équipe réalise « une sélection préalable des profils qui ne sont pas en relation avec les pré-requis en biologie et géologie pour l'intégration de la licence SVT ». Cette formulation est peu claire car la L2 SVT s'inscrit dans la continuité de la L1 SV proposée dans l'établissement, formation qui ne dispense pas d'enseignement de géologie. Il est regrettable que le dossier ne précise pas comment sont évalués les pré-requis dans cette discipline. On se demande alors si des critères liés au niveau de performance en L1 ou au lycée figurent dans le processus de sélection.</p> <p>Le dossier d'autoévaluation pointe des taux de réussite exceptionnels en L3 SVT, soit 100 % sur les deux dernières années. Il affirme aussi que des statistiques établies depuis 2013 montrent que les étudiants titulaires de la L3 SVT s'inscrivent à 95 % en M1 MEEF SVT ; les 5 % restants, en raison de leur projet professionnel, rejoignant une L3 SV. Cependant aucun chiffre, année par année, concernant les poursuites d'études après la licence (en masters ou écoles d'ingénieurs) ni aucune donnée sur la réussite aux concours des écoles d'agronomie et des écoles nationales vétérinaires ne vient étayer ces affirmations.</p> <p>Les résultats de réussite au concours d'enseignant du second degré dans l'année qui suit la L3 sont très bons pour les diplômés poursuivant en master MEEF. En effet, 80 % de ces diplômés inscrits en première année de master MEEF ont réussi le concours d'enseignant du second degré durant l'année qui a suivi l'obtention du diplôme.</p>
Place de la recherche
<p>En raison de la spécificité de la formation ancrée dans les métiers de l'enseignement des sciences, les aspects didactiques, épistémologiques et d'histoire des sciences sont intégrés aux différents enseignements dispensés. Un enseignement spécifique dans ces domaines est souhaité par l'équipe mais n'a pas encore été mis en place.</p> <p>De plus, des travaux de recherche en didactique et en épistémologie et en histoire des sciences sont demandés aux étudiants durant l'année de L3. Ces travaux sont réalisés en relation avec les programmes de l'enseignement des SVT au collège et au lycée.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La formation a pour objectif de préparer les étudiants aux métiers de l'enseignement. Les contenus de la formation préparent donc directement aux exigences des concours d'enseignant mais aussi à l'exercice du métier. Le dossier relève ainsi une place prépondérante faite à l'acquisition des compétences professionnelles. Cette professionnalisation passe par un travail sur la conception des contenus des enseignements qui sont bâtis selon une approche heuristique des savoirs. Une formation aux outils de communication scientifique et à leur utilisation rigoureuse est dispensée. L'évaluation enfin, est conçue dans une perspective de progression personnalisée des étudiants et reprend les exigences des concours de recrutement des enseignants du second degré.</p> <p>Il est à noter que les compétences professionnelles visées ne sont pas explicitement décrites mais que l'équipe a conscience de la nécessité d'approfondir la réflexion quant aux modalités du suivi personnalisé de chaque étudiant.</p> <p>La professionnalisation passe aussi par l'introduction dans la maquette du diplôme, en L2 et L3, de stages en établissement scolaire, collège ou lycée. Ils permettent de se confronter au métier d'enseignant et à ses exigences. Les stages sont aussi l'occasion d'échanges directs entre les personnels des établissements scolaires et les étudiants. Le dossier ne précise pas si des UE libres en lien avec l'orientation et la professionnalisation sont accessibles en L1.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien faite et conforme même si elle ne permet malheureusement pas d'apprécier les objectifs réels de la formation. On retrouve la liste des compétences visées à la fin de la formation.</p>
Place des projets et des stages
<p>La licence SVT permet aux étudiants d'effectuer une semaine de stage en L2 et deux fois une semaine de stage en L3. Ces stages ont pour lieu d'exercice des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et se déroulent sous la tutelle des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie (IA-IPR). Ils font l'objet d'une convention signée entre l'université et l'établissement d'accueil.</p> <p>Les stages sont évalués sur la base d'une note de rapport écrit et d'une note d'oral. Le stage de L2 est crédité d'un ECTS, chaque stage de L3 de deux ECTS. Ces modalités d'évaluation et le nombre d'ECTS sont clairement communiqués aux étudiants et figurent dans le livret de l'étudiant SVT distribué aux étudiants de la licence.</p> <p>L'objectif global des stages est annoncé : une familiarisation avec le futur environnement de travail, la connaissance des outils à disposition des enseignants du second degré et la possibilité offerte de réflexion quant aux stratégies d'apprentissage mises en œuvre dans les classes. Néanmoins, il est à noter que la nature des stages n'est pas précisée.</p>

On ignore s'il s'agit de stages d'observation ou de pratique accompagnée et s'il existe une progressivité dans la nature des stages proposés depuis la première période en L2 vers la dernière en L3. Le dossier d'autoévaluation ne précise pas si un niveau d'enseignement, collège ou lycée, est privilégié pour cette prise de contact avec le milieu professionnel. La gestion administrative et pédagogique des stages n'est pas détaillée ; on ignore si elle est assurée par un membre de l'équipe pédagogique ou le bureau des stages de l'université. L'implication des enseignants-tuteurs des établissements dans l'accueil des différents étudiants de licence comme de master et plus spécifiquement la question de leur rémunération figure en point faible. Le dossier n'indique pas si des démarches ont été entreprises par l'université auprès du rectorat de l'académie pour traiter spécifiquement ces questions.

**Place de l'international**

La maquette du diplôme ne prévoit pas d'UE d'anglais (ni d'aucune autre langue vivante) en L2 et L3, bien qu'un certificat de compétences en langue du niveau B2 européen soit requis pour les lauréats des concours de l'enseignement. Le comité attire l'attention sur la nécessité, exprimée dans l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, de l'acquisition des « compétences linguistiques, se traduisant notamment par la capacité à lire, écrire et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante ». D'autre part, des UE d'anglais figurant dans la maquette de master MEEF SVT, diplôme qui représente la poursuite d'études naturelle de la licence SVT, il serait souhaitable de proposer une formation en anglais ou dans une autre langue vivante sur le continuum L1-L3. L'équipe pédagogique, qui regrette l'absence de cette formation en langues, s'est rapprochée de structures universitaires proposant des sessions de formation au niveau B2 de langues. Les étudiants sont informés de cette possibilité de formation qui s'ajoute à leur cursus de SVT. A l'avenir, un plan de formation en langues pourrait être intégré au parcours de licence. La formation n'a accueilli qu'un seul étudiant de nationalité étrangère qui a finalement changé de mention en cours de licence. Le dossier ne mentionne aucune mobilité entrante ou sortante d'étudiant. La dimension internationale n'est assurément pas la priorité de la formation.

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Le recrutement en L2 est effectué par une sélection des dossiers reçus. En L2, la capacité d'accueil est limitée à 16 places par l'UFR Sciences pour des raisons affichées de coût des stages de terrain. Une quarantaine de dossiers de candidature est examinée chaque année. Des passerelles permettant à des étudiants d'autres formations de rejoindre la licence SVT au niveau L2 et L3 existent, mais la capacité maximum d'accueil fixée à 16 étudiants limite ces arrivées. Les étudiants sont sélectionnés en L2 SVT en fonction de leurs parcours antérieurs et sur la base de leurs résultats. Pour l'entrée en L3, la lecture du dossier d'autoévaluation ne permet pas de comprendre s'il s'agit d'une entrée de droit pour les étudiants ayant validé la L2 SVT ou si une sélection s'opère sur la base des résultats obtenus. Des passerelles, ou plutôt des bifurcations de sortie, sont indiquées vers les L2 ou L3 SV, ST (UFR Sciences) ou de *Sciences et culture* (ESPE). Aucune donnée chiffrée n'est donnée permettant de mesurer la portée de ce dispositif de passerelle, qui semble anecdotique. Il ressort donc de la lecture du dossier d'autoévaluation une structuration tubulaire de la formation en L2 et L3 avec un accueil relativement exceptionnel d'étudiants extérieurs en L3. La licence propose aux étudiants des interrogations orales du type de celles en vigueur en classes préparatoires (les khôlles) afin de préparer les étudiants aux épreuves orales rencontrées dans les concours mais également de vérifier le niveau de connaissance des étudiants et les points de progression.

**Modalités d'enseignement et place du numérique**

L'enseignement se déroule en présentiel et comprend 710 heures en L2 et 723 heures en L3. La formation n'est pas ouverte à distance et ne peut être suivie en alternance. Des aménagements spécifiques sont réservés aux étudiants bénéficiant de statuts particuliers. La formation peut être obtenue totalement ou en partie par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et peut être accessible par validation des acquis professionnels (VAP). La formation est ouverte à la formation continue. Les étudiants ont accès à l'environnement numérique de travail (ENT) de l'UNS sur lequel peuvent être déposés des éléments de cours. Une préparation au certificat informatique et internet (C2i) est proposée en L1 et quelques *massive open online courses* (MOOC) viennent compléter certains cours. On déplore le manque d'informations fournies dans le dossier d'autoévaluation quant à la place éventuelle, dans l'enseignement, des outils numériques et des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), outils et techniques décrits comme faisant partie intégrante de la formation.

Evaluation des étudiants
<p>Chaque semestre est validé par l'obtention de 30 crédits ECTS, une année par l'obtention de 60 ECTS. Le nombre d'ECTS délivré pour chaque UE tient compte de son volume horaire.</p> <p>Au sein d'un semestre, les UE se compensent pour l'obtention du semestre et les deux semestres se compensent pour l'obtention de l'année. Une deuxième session est organisée au mois de juin. La réglementation des examens fixée par la commission formation et vie universitaire (CFVU) de l'UNS est consultable sur le site de l'Université et fait régulièrement l'objet d'un réexamen.</p> <p>Les étudiants sont évalués par un contrôle continu. Les ECTS acquis et les modalités d'évaluations sont, pour chaque UE, clairement présentés. Tous ces renseignements sont communiqués aux étudiants.</p> <p>Une évaluation formative semble avoir été mise en place mais le dossier ne donne aucune explication sur son déroulement.</p> <p>Les modalités de contrôle de connaissances s'appuient sur toute la diversité des modalités d'évaluation : écrits, oraux, travaux pratiques et rapports. Le nombre d'épreuves d'évaluation est remarquable et semble tout à fait en cohérence avec la progressivité des apprentissages revendiquée dans le dossier. La part des oraux et des travaux pratiques (TP) dans l'évaluation est élevée et mérite d'être soulignée, car elle paraît être tout à fait appropriée au cursus d'étudiants de sciences expérimentales qui se destinent à un métier où l'oral est primordial.</p> <p>Les jurys rassemblant l'ensemble des intervenants siègent chaque fin de semestre et après la deuxième session. Ils sont l'occasion de réaliser un bilan général de la formation et d'échanger sur les difficultés rencontrées par certains étudiants. Les jurys sont composés du coordonnateur, des responsables d'UE et d'enseignants intervenant dans les différentes UE composant le semestre.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'évaluation des étudiants est réalisée de façon classique par combinaison de contrôles, intermédiaires et terminaux, et de TP. Il n'existe pas de modalités de suivi spécifique des compétences.</p> <p>L'équipe enseignante déclare assurer un suivi personnalisé des étudiants au travers d'un livret de compétences. Ce livret, réalisé par l'équipe enseignante, est complété par l'enseignant à chaque épreuve orale, soit environ une fois par mois.</p> <p>Le comité objecte que, si un livret est effectivement fourni en annexe du dossier d'autoévaluation, il se présente plutôt comme un guide des études auquel sont adjointes des grilles d'évaluation des oraux réalisés par l'étudiant au cours de sa L3. Lors de ces oraux sont pris en compte les connaissances, les savoir-faire et l'attitude de l'étudiant. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un livret de compétences qui devrait alors comprendre la liste des compétences travaillées au cours de la licence SVT et dont l'acquisition serait vérifiée au cours de différentes évaluations écrites, orales ou pratiques.</p> <p>Le supplément au diplôme, s'il existe, n'a pas été versé au dossier.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des étudiants diplômés semble plus informel que bâti sur des modalités explicites. Le dossier n'apporte aucune donnée chiffrée annuelle sur le devenir des diplômés après la licence. Il n'existe pas de suivi des diplômés par la formation.</p> <p>Le suivi semble surtout reposer sur la bonne entente entre les équipes enseignantes de la licence à l'UFR Sciences et du master MEEF à l'ESPE. Par exemple, certains membres de l'équipe enseignante de licence assurent un suivi du stage en responsabilité en établissement scolaire des étudiants lauréats du CAPES, inscrits en M2 MEEF à l'ESPE.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>L'équipe pédagogique se réunit deux à trois fois par an afin de faire le point sur la formation, remédier à certains problèmes et procéder à des réajustements éventuels de maquette. Il n'y a pas de représentant des étudiants invité dans ces réunions.</p> <p>L'UNS a mis en place un Conseil de perfectionnement commun aux licences générales. Ce Conseil associe le directeur de l'UFR et les directeurs adjoints, les membres du conseil pédagogique de chacune des licences généralistes (responsable du diplôme, enseignants et représentants étudiants) et des professionnels. Il se réunit une fois par an, il assure le lien avec le monde professionnel et travaille à l'amélioration des formations.</p> <p>Pour la licence SVT, il n'est pas fait état de l'existence d'un Conseil pédagogique de la formation tel que le prévoit l'UNS selon la délibération du 29/01/2015 de la CFVU.</p> <p>Les enseignements et les enseignants font l'objet d'une évaluation après chaque semestre, de manière anonyme, à l'aide de l'outil EVASYS. Cette évaluation, mise en place en 2012, porte également sur l'organisation de la formation. Cette évaluation est assortie d'une note sur 10. Des commentaires généraux sur l'organisation générale du semestre et des commentaires libres sur chaque UE sont possibles. Des actions correctrices peuvent être proposées pour améliorer la formation.</p>



Les résultats fournis de l'évaluation de la formation par les étudiants sont peu explicites car les en-têtes du document mentionnent une évaluation pour le semestre 1 2014 - 2015, alors que les contenus correspondent à l'année 2015 - 2016. Il est regrettable que l'évaluation du semestre 2 n'ait pas été fournie, pas davantage que celle de l'année universitaire 2014 - 2015. Le dossier ne précise pas si cette évaluation a été réalisée ou non en L2.

Le taux de réponse est élevé : 15 étudiants soit 93.75 % de l'effectif étudiant.

Les résultats de l'évaluation sont discutés en réunion pédagogique ; les ajustements proposés peuvent aller de modifications ponctuelles de l'organisation de l'UE jusqu'au remplacement d'un enseignant si l'évaluation est très négative. Une forte réactivité de l'équipe est mise en avant, dans le dossier d'autoévaluation, comme point fort de cette formation.

Enfin, aucune information n'est donnée sur les modalités de l'autoévaluation des formations, ainsi que l'analyse globale de la procédure utilisée.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Des contenus et des modalités d'enseignement tout à fait cohérents avec l'acquisition des connaissances et des compétences inhérentes au diplôme.
- Un accompagnement fort des étudiants.
- Des modalités de contrôle de connaissances diversifiées et en rapport avec les objectifs de progressivité des apprentissages et le cursus en sciences expérimentales.
- Un taux de réussite excellent.

### Points faibles :

- La qualité rédactionnelle du dossier qui ne facilite ni la compréhension de la formation, ni son appréciation objective.
- Une sélection problématique à l'entrée de la L2, la raison invoquée étant une limitation de la capacité d'accueil fixée pour des raisons de coût des enseignements de terrain.
- L'absence d'UE d'anglais ou de toute autre langue vivante en L2 et L3.
- L'absence de représentant des étudiants de la licence SVT au Conseil de perfectionnement des licences générales et l'absence d'un Conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- La mention récurrente du manque de moyens humains sans argumentation précise et étayée des besoins en rapport avec l'enseignement.
- Le manque de données statistiques concernant le suivi des étudiants et les taux de réussite.

### Avis global et recommandations :

La qualité rédactionnelle, un manque de données, en particulier à propos de la L1 qui devrait faire partie intégrante de la maquette du diplôme, et la confusion de certaines réponses nuisent à une bonne appréciation du dossier. La formation proposée est cependant cohérente par rapport aux objectifs de préparation au métier d'enseignant du second degré en SVT.

Une mise en adéquation des moyens financiers aux coûts des enseignements de terrain devrait conduire à une suppression de la sélection à l'entrée de la L2 et à une augmentation potentielle des effectifs. Malgré cette augmentation,

les compétences et l'expérience de l'équipe pédagogique, ainsi que des modalités de travail bien rodées, devraient permettre de maintenir l'excellent accompagnement des étudiants et des taux de réussite au diplôme proches de 100 %.

Les contenus des UE et la présence de stages permettent de bien préparer les étudiants à une poursuite d'études en master MEEF SVT. La réflexion engagée par l'équipe, l'aménagement de la maquette et l'implication du service commun des langues de l'université devraient conduire à l'introduction d'un enseignement de l'anglais en L2 et en L3.

Le pilotage de la formation semble efficient mais certains points pourraient être améliorés, comme par exemple la création d'un Conseil pédagogique associant des représentants étudiants, mais aussi d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention. D'autre part, la présence au Conseil de perfectionnement des licences générales de représentants du monde socio-professionnel de l'enseignement du second degré, comme par exemple les IA-IPR de SVT, devrait pouvoir se concrétiser assez rapidement et sans difficulté majeure.

Le pilotage de la formation pourrait également s'appuyer sur des données précises sur le devenir des étudiants.

Le manque de moyens humains, difficilement justifiable sur le plan quantitatif pour une telle formation à effectif réduit, devrait néanmoins être argumenté et apprécié au regard des compétences professionnelles et disciplinaires présentes dans l'équipe du diplôme.

# Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE  
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

*Licence Sciences de la Vie et de la Terre*

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180015133-019260-RT

Nice, le 24 avril 2017,

Chers experts évaluateurs, cher(e)s collègues,

Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier pour l'expertise menée et l'ensemble des remarques et suggestions adressées en vue d'améliorer cette formation.

Cette mention ne sera pas proposée dans la nouvelle offre de formation et le continuum LM vers le MEEF SVT sera accessible via un parcours EEF 2D de la mention Sciences de la Vie et un parcours EEF 2D de la mention Sciences de la Terre.

- La capacité d'accueil dans le parcours sera réévaluée avec la préparation de la nouvelle offre de formation ; les parcours EEF du continuum LM EEF ne seront spécifiques que pour deux UE (une UE préprofessionnalisation et une UE disciplinaire EEF) ; il nous faudra trouver un nouvel équilibre et ajuster les contenus pour pouvoir accueillir potentiellement plus d'étudiants
- Dans la nouvelle offre de formation, une UE d'Anglais (compétences transverses-cadrage UNS de licence générale) sera proposée aux étudiants à toutes les années de L.
- Les étudiants des parcours EEF seront intégrés dans les conseils de perfectionnement des licences générales, comme tous les étudiants des éventuels autres parcours de L3 présents dans les mentions, pour en intégrer la spécificité.
- Un effort sera fourni pour un meilleur suivi des étudiants de façon générale en licence (OVE et direction des enseignements pour UNS, département SV pour l'UFR sciences). Leur taux de poursuite d'étude en Master MEEF et leur réussite au CAPES (actuellement 83% admis/admission en 2016, meilleur taux de réussite en France) seront analysés. Néanmoins, le cadrage du continuum EEF imposant que la poursuite d'étude des étudiants des parcours EEF ne soit pas limitée aux MEEF (d'où la possibilité d'avoir plus d'étudiants dans ce parcours que la capacité d'accueil du MEEF), leur

poursuite d'étude dans les autres masters ou dans le monde du travail post Licence sera aussi fondamentale.

Pour le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,  
Le présidente de la Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire  
du Conseil Académique



**Sophie RAISIN**